



Mercredi 8 octobre 2025
n° 846

Rédacteurs :

CAVE DE TAIN L'HERMITAGE
Nicolas RAVEL
06-25-05-43-65
service.viticole@cavedtain.com

CAVE COOPERATIVE DE ST DESIRAT
MICHAEL SEGUIER
m.seguier@cave-saint-desirat.fr
06-43-15-30-03

CH. AGRICULTURE ARDECHE
Amandine FAURIAT
06-07-60-48-03
amandine.fauriat@ardeche.chambagri.fr

CH. AGRICULTURE DRÔME
Sébastien. LARNAUD
06-27-79-28-79
Sebastien.larnaud@drome.chambagri.fr

Avec la participation :

Asso. Syrah Recherche et
Développement

Cave Coopérative de Tain l'Hermitage

Synd. AOC Cornas

Synd. AOC Crozes-Hermitage

Synd AOC St Joseph

Synd AOC St Péray

CHAMBRES D'AGRICULTURE DE
LA DROME ET DE L'ARDECHE

Bilan de campagne 2025

Sommaire

1- Bilan climatique et phénologique

2- Bilan sanitaire

- Black rot
- Mildiou
- Oïdium
- Maladies du Bois
- Tordeuse (eudémis, crypto)
 - 2.1. Botrytis
 - 2.2. Flavescence dorée

3- Bilan maturation

4- Cuivre, retrait et renouvellement en cours



Les Chambres d'Agriculture de la Drôme et de l'Ardèche sont agréées par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA".

"Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale"

"Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente à ce stade pour l'IFOR 43 - 12.06. Dans la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin"



www.afnor.org

Synthèse du millésime

L'année 2025 débute par un printemps pluvieux qui a favorisé une croissance végétative exprimant une belle vigueur du vignoble sur le début de saison.

Avec un mois de mai et juin moins pluvieux que 2024, la pression sanitaire a globalement pu être maîtrisée avec un programme de traitement adapté.

Cependant le black rot a encore été très préoccupant sur les secteurs sensibles, il est en effet apparu tôt sur certaines parcelles, et a nécessité une vigilance constante pour empêcher, et limiter son passage sur grappes. Deux épisodes caniculaires majeurs ont marqué ce millésime entraînant une concentration des baies qui a pénalisé le potentiel quantitatif de la vendange déjà faible. La sortie de grappe se trouvant en dessous des moyennes.

I- Bilan climatique et phénologique

Les données climatiques présentées dans les graphiques ci-dessous sont issues de la station météorologique de Mercurol, du Comité Météo Drôme Ardèche.

Un hiver automne pluvieux

Au cours de l'automne 2024-2025 les pluies ont été importantes. Elles ont été abondantes sur septembre - octobre (comme habituellement ces derniers millésimes), puis plus faibles en novembre, et justes dans les moyennes en décembre, janvier, février. Les mois d'avril et mars, avec 210 mm en cumul, ont permis de complètement recharger les réserves en eau des sols.

L'hiver a enregistré des températures fluctuant autour des moyennes avec trois périodes de froid, entre fin décembre et fin février.

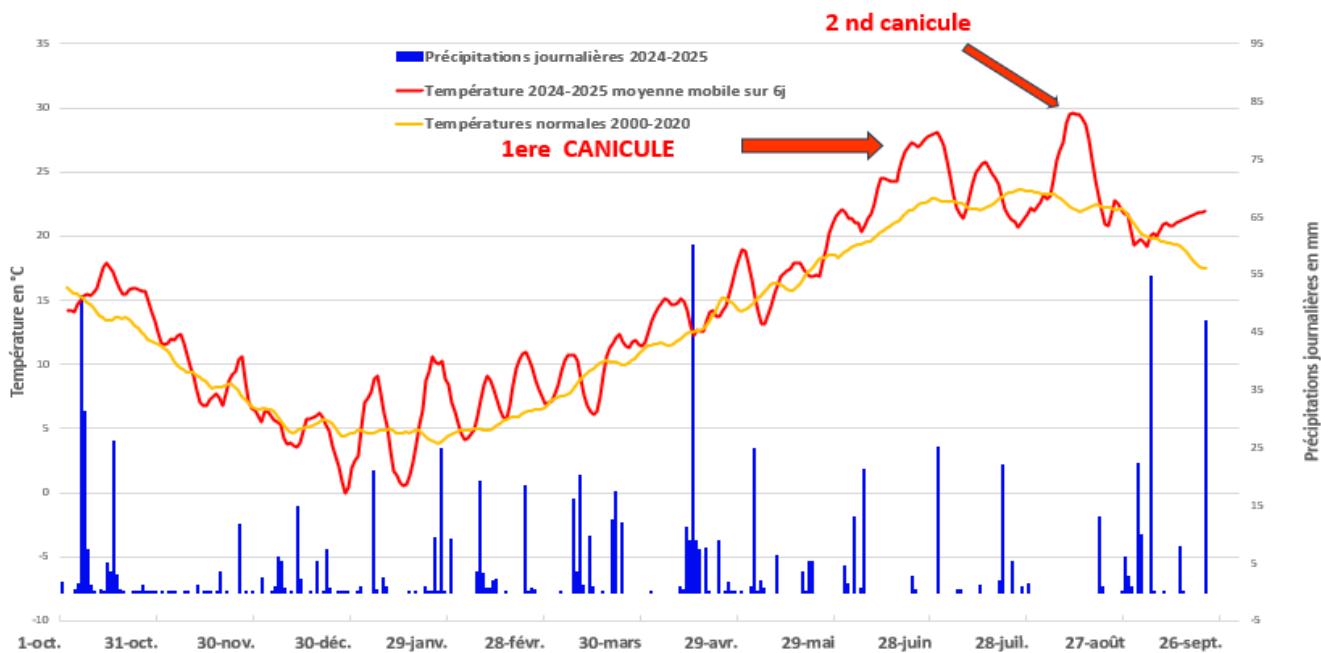
Ces périodes de froid successifs totalisant 25 nuits de températures négatives ont été bénéfiques au repos végétatif de la vigne.

Le débourrement a eu lieu avec une précocité dans les moyennes comparées aux derniers millésimes, et le vignoble a pu présenter une croissance végétative satisfaisante, grâce à une bonne réserve utile en eau sur ce début de saison.

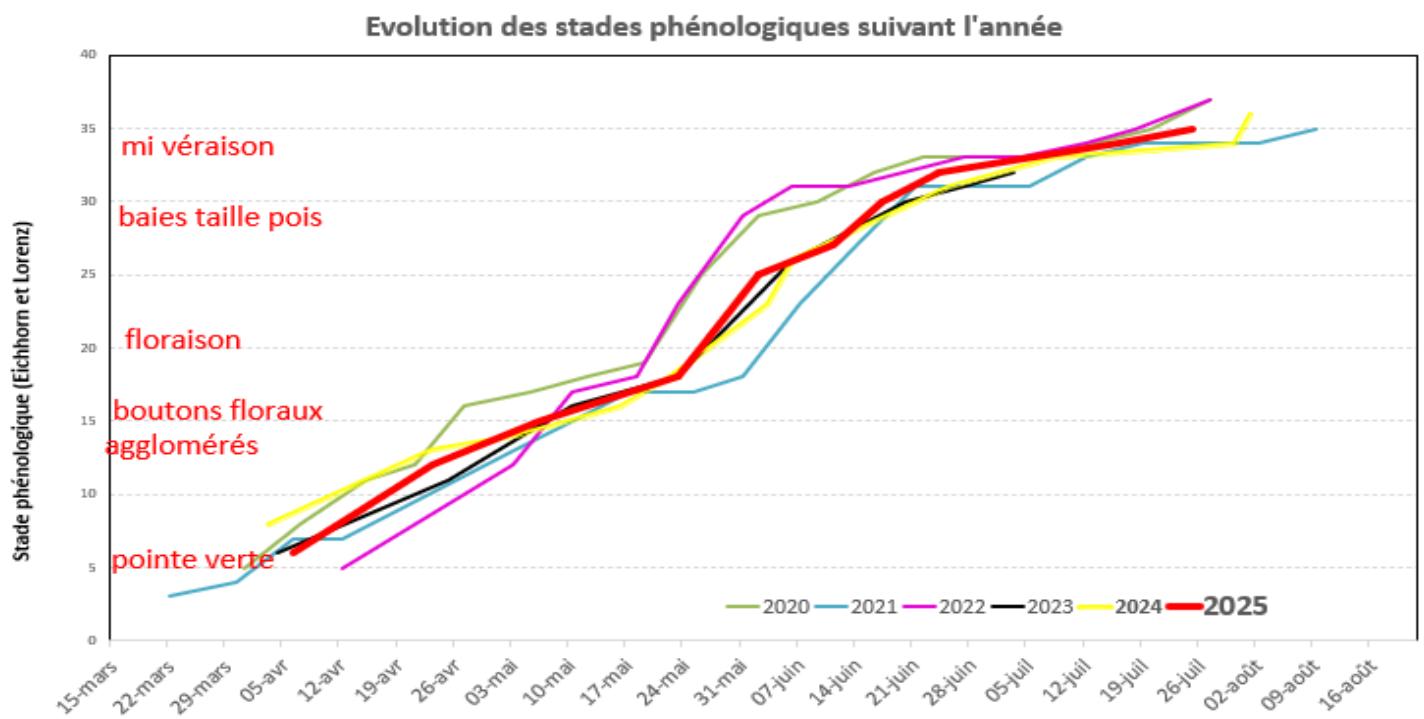
La sortie de grappe évaluée fin juin était parmi les plus faibles des 20 dernières années. Ce constat était marqué sur marsanne comme sur syrah. (Le printemps pluvieux et frais de 2024 pourrait expliquer la faiblesse de la mise à fruit de la récolte en 2025).

Les températures autour des normales du début de saison ont maintenu l'avancée du vignoble dans une année à précocité moyenne, jusqu'à la floraison.

La floraison a commencé juste après le 15 mai sur secteurs précoce, et s'est achevée rapidement sur l'ensemble des secteurs début juin avec d'excellentes conditions météorologiques.



Bilan climatique de la saison 2025 pour la station de Mercurol, comité météo Drôme Ardèche.



Comparaison des stades phénologiques de 2025 aux années de récentes

Deux canicules sur une saison estivale peu pluvieuse

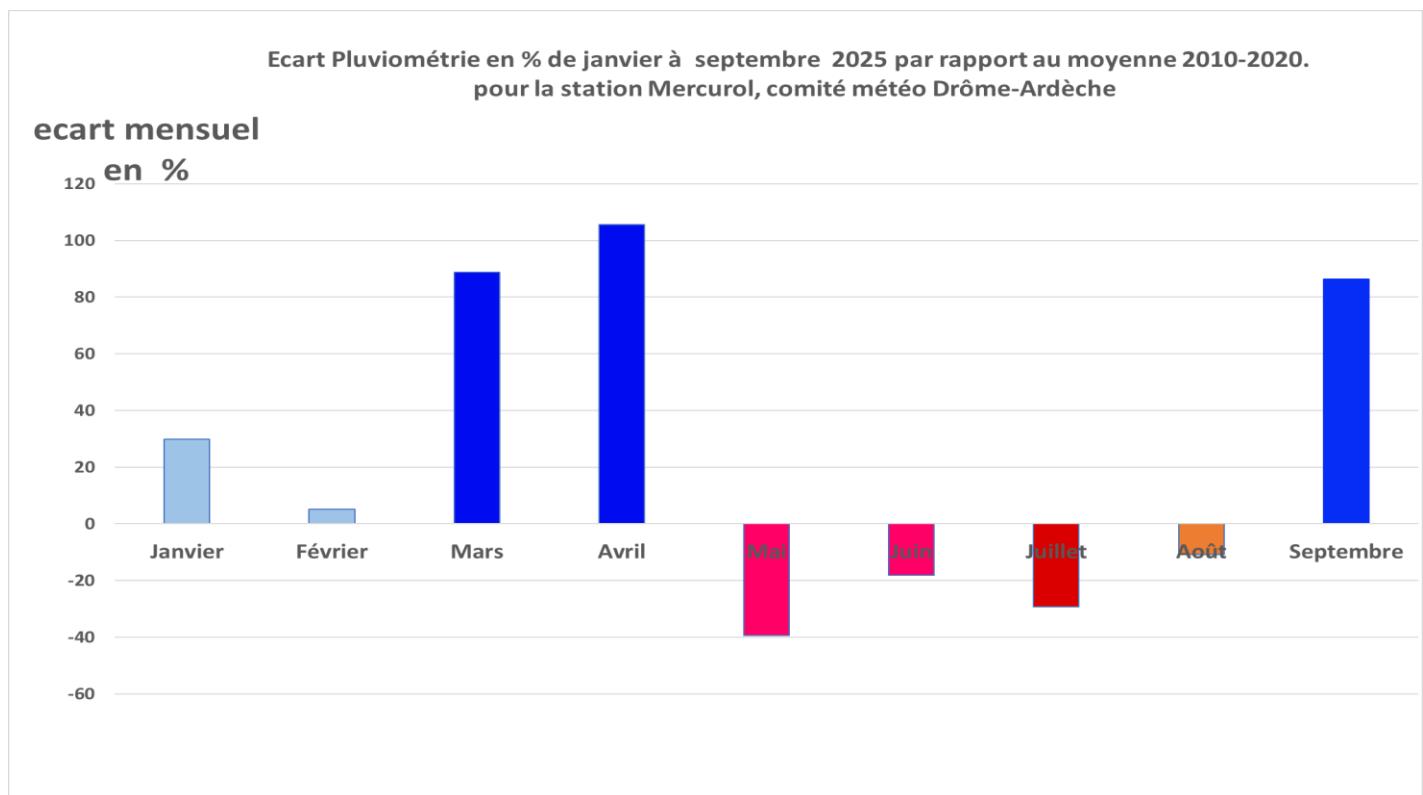
Du 1^{er} mai au 19 août, 134 mm ont été enregistrés sur la station de Mercurol. Les mois de mai juin juillet et la première quinzaine d'août ont été déficitaires, en termes de pluviométrie en comparaison aux derniers millésimes.

Le premier épisode caniculaire à cheval sur fin juin et juillet se caractérise par sa précocité et sa durée. 17 jours de suite ont vu les températures maximums dépasser les 32° du 20 juin au 07 juillet avec une pointe à 38.8° le 30 juin.

Le second épisode s'est installé le 07 août et a pris fin le 19 août par un orage et des pluies inégalement réparties sur le vignoble. Cet épisode caniculaire est remarquable par son intensité avec 3 jours où les maximales ont dépassé les 40° et un pic à 42.1° enregistré le mardi 12 août. 12 jours de suite avec des températures maximales supérieures à 35 ° ont été relevées lors de cet épisode.

Dans les deux cas les températures sont très largement au-dessus des températures moyennes, (2000-2020). *Graph ci-dessus*

Ces deux épisodes ont été séparés par une période d'environ 1 mois avec des températures autour des moyennes et même un retour de la fraîcheur début juillet et fin juillet.



Bilan des précipitations mensuelles de la saison 2025 comparé en pourcentage de variation aux moyennes mensuelles 2010-2020

Globalement la première canicule n'a pas eu de conséquences trop impactantes sur le vignoble en termes de stress hydrique, la plupart des sols ayant encore de l'eau disponible pour la plante sur cette épisode. Cependant, de nombreuses vignes ont été marquées par des symptômes d'échaudage sur feuilles côté soleil couchant, les symptômes sur grappes étant beaucoup moins répandus. Seules les vignes sur sol très séchant ont pu avoir une croissance des baies affectée et notable par le stress hydrique. Ce stress a été amplifié en cas d'enherbement mal contrôlé ou encore sur jeunes vignes.

La seconde canicule a un impact beaucoup plus fort et généralisé sur le vignoble. Si la sécheresse avait plutôt épargné le vignoble jusqu'à la fin juillet, les derniers jours de la canicule alliés à la succession de journées avec des températures maximales très élevées a épuisé la réserve utile des sols du vignoble sur de nombreux secteurs. Un jaunissement très rapide des feuilles de la base des ceps est apparu subitement sur de nombreux secteurs à l'approche du 15 août, la vigne sacrifiant les feuilles âgées pour limiter son évapotranspiration et ainsi se protéger. Cette défoliation était parfois très importante faisant craindre une réduction du potentiel photosynthétique, préjudiciable pour la suite de la maturation des vignes les plus touchées.

Symptôme d'échaudage nombreux sur tous les secteurs.

Le record de température maximale jamais enregistré a été battu à Mercurol avec 42,1 degrés le 12 août, plus que les 41,4 degrés en août 2003 et les 41,0 degrés le 22 août 2023.

Des symptômes d'échaudage avec des baies desséchées et brûlées ont marqué de nombreuses parcelles, avec une ampleur encore rarement vue dans le vignoble. Ce phénomène a touché tous les secteurs et parfois même des vieilles vignes sur sol profond, pourtant pas habituellement les plus sensibles à la problématique de stress thermique. Les effets du pic de chaleur autour du 12 août ont été accentué par un vent du sud sur cette période. Des symptômes de dessèchement des grappes et flétrissement, dans les cas les plus extrêmes, ont été observés. Les ceps ayant subi ce stade extrême de la canicule seront à surveiller pour les accompagner au mieux sur la prochaine saison.

Influence des soufres et autres produits phytosanitaires sur ces symptômes de brûlure thermique

Si le lien entre l'amplification des symptômes de brûlure sur feuilles et des traitements au soufre avant ou pendant la canicule de juin est avéré, il est plus délicat de faire le lien entre les symptômes sur grappes de la mi-août et les applications de soufre sachant que les derniers traitements étaient positionnés au moins 10 jours avant le pic de chaleur du 09 au 12 août. Par contre, un épillonage un peu trop sévère côté soleil couchant, voire un effeuillage parfois encore pratiqué abusivement ont vraisemblablement accentué l'échaudage sur grappe.

Concentration évidente et perte de récolte mais difficilement estimable sur la première quinzaine d'août

Pour l'ensemble du vignoble les degrés potentiels étaient compris déjà entre 9 et 14 degrés (sur le réseau des maturités) lors du prélèvement du 12 août. Ces valeurs étaient assez surprenantes alors que le vignoble avait atteint seulement la fin de la véraison à la fin juillet. Ces degrés atteints à cette date étaient comparables à 2022 (inférieurs à 2003), mais avec une véraison bien plus tardive pour 2025.

Si ces fortes températures ont accéléré les processus photosynthétiques et l'accumulation des sucres, le phénomène de concentration a également, et sans nul doute, participé à cette augmentation inédite des degrés sur les 10 premiers jours d'août.

Cette concentration des baies est synonyme également d'une perte du potentiel quantitatif de la récolte avec des baies présentant alors régulièrement peu de jus. Le poids des baies était mesuré à un niveau légèrement supérieur à 2022 à date égale, qui pour rappel avait bénéficié d'un épisode pluvieux conséquent le 14 août, provoquant un grossissement des baies important sur la seconde quinzaine d'août.

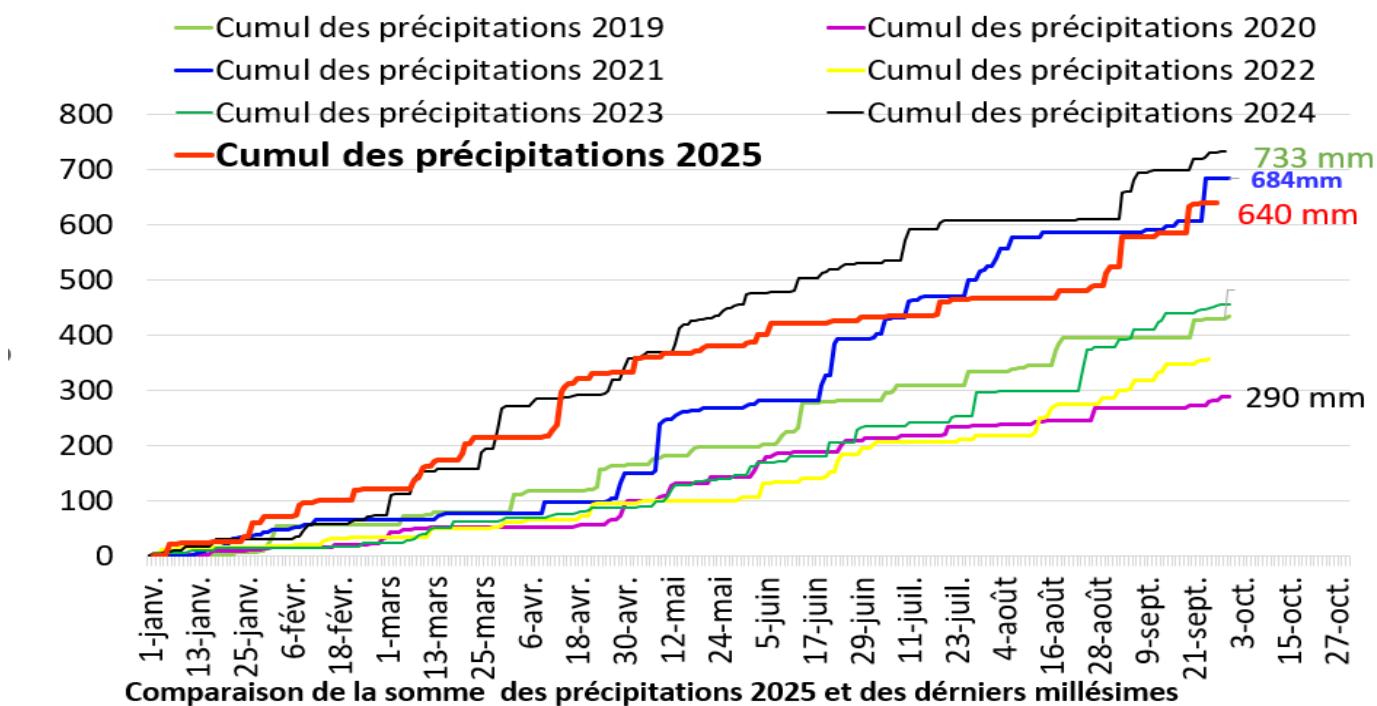
La perte de poids des baies sur cet épisode n'a jamais pu être complètement rattrapé, malgré les pluies d'août et de début septembre, sur le millésime 2025.

Bilan pluviométrique de l'année, Inégalité des répartitions dans l'année et sur les différents secteurs

Si le cumul des pluies de 2025 arrive au 30 septembre à 640 mm, les périodes de pluies sont reparties inéquitablement sur la saison, avec un mois de mars-avril très pluvieux et une seconde période de fin août à fin septembre très pluvieuse également.

Par ailleurs si la station de Mercurol a reçu 134 mm du 1^{er} mai au 19 août, le village de Beaumont Monteux a reçu respectivement 144 mm au lieu-dit champ Bernard et 188 mm sur le secteur de Poulon, ou encore 217 mm à Pont d' Isère au lieu-dit les chauds sur cette même période. L'orage accompagné de grêle du 30 juin très inégale explique en grande partie ces différences. (Données Cooptain)

Sur la partie saint joseph nord même si la pluviométrie a été du même ordre de grandeur elle varie de 128 mm à Ozon jusqu'à 188 mm à Saint Désirât, toujours du 1^{er} mai au 19 août. (Données cave de Saint Désirat)



Bilan des précipitations de la saison 2025 pour la station de Mercurol, comité météo Drôme Ardèche

du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre

Accident climatique

Quelques orages de grêles localisés en Saint Joseph nord au mois de juin se sont succédés.

Sur le mois de juin, plusieurs épisodes de grêle ont impacté localement des communes du secteur Nord Ardèche, le plus préjudiciable est arrivé le 15 juin et a concerné le secteur d'Andance-Saint Désirât.

Violent orage au 30 juin 2025 sur Saint Joseph sud et Crozes

Le lundi 30 juin dans la soirée un épisode a touché les communes de Pont d'Isère, Beaumont, Chanos pour le Crozes-Hermitage. Certaines communes sur la rive droite autour de Glun et ses environs ont également subi des impacts. Cet orage de grêle accompagné de pluies (jusqu'à 100mm) et de rafales de vent localement violentes, a marqué certaines parcelles avec une intensité parfois importante, pouvant aller jusqu'à 30 % à 40 % des baies touchées. Cet épisode a causé une perte de récolte parfois conséquente, sur des parcelles en zones les plus touchés. Il a alors également engendré une bonne semaine de retard sur le processus de la maturité sur les parcelles atteintes.

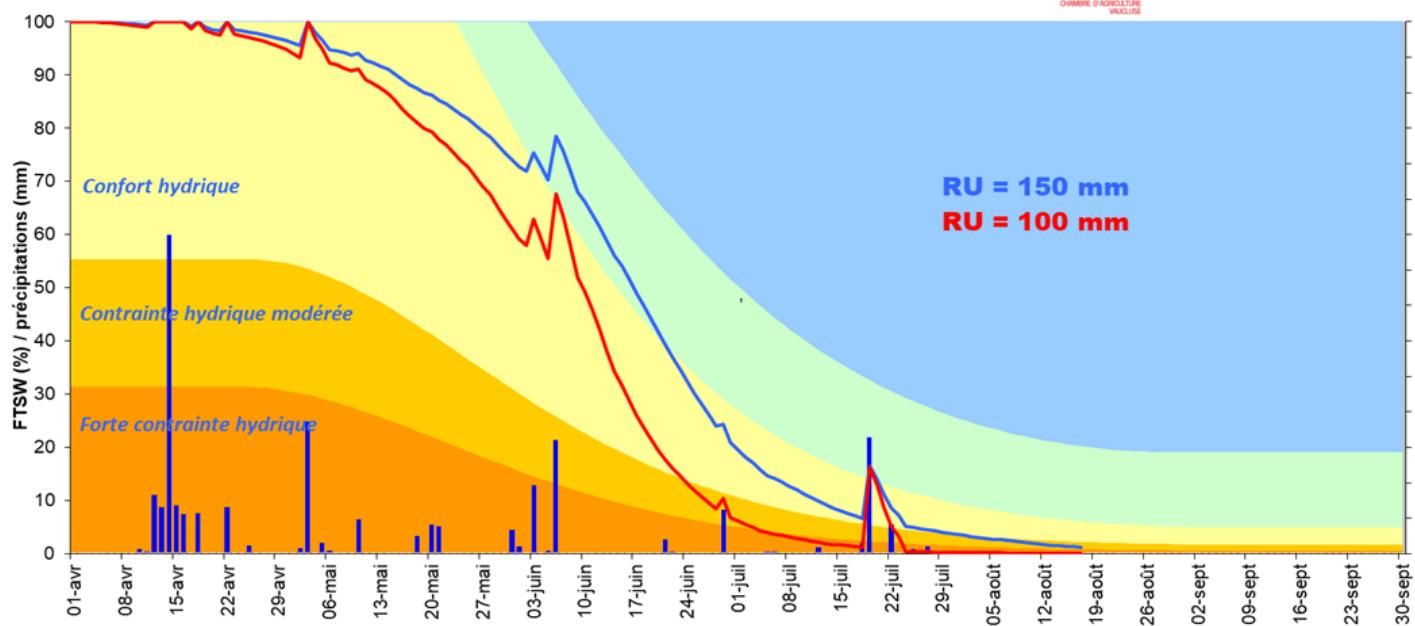
Bilan hydrique :

Les deux courbes représentant les sols à faible RU et forte RU sont restées en confort hydrique jusqu'à fermeture fin juin.

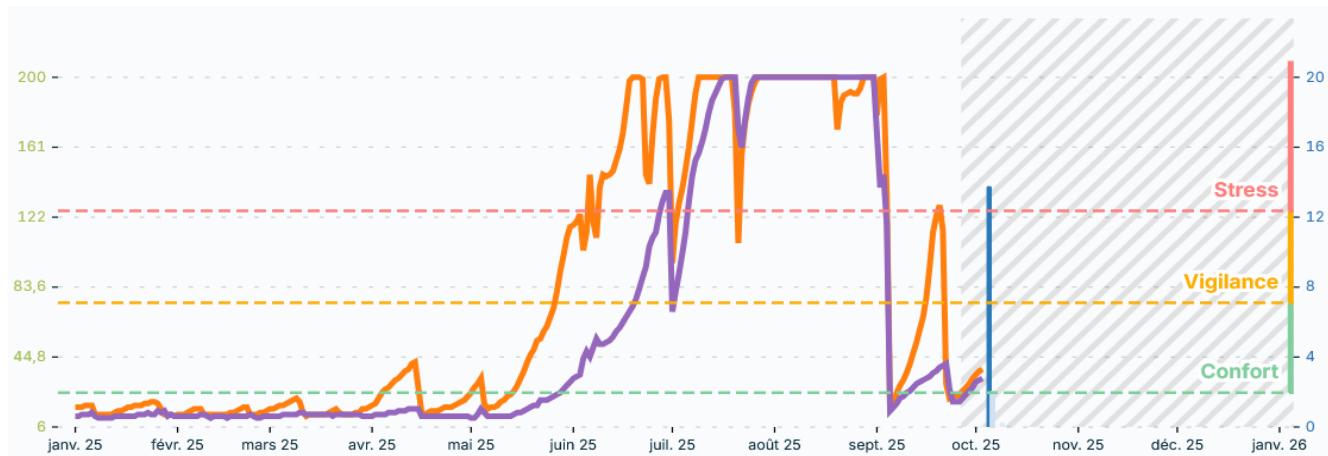
La courbe représentative de sol à faible RU (Ru= 100 mm) est rentrée dans la zone de contrainte hydrique modérée fin juin, et se trouve rapidement dans la zone de contrainte hydrique forte dès la fin juillet.

La courbe représentative de la RU 150 mm rentre juste dans la zone contrainte hydrique modérée sur le début d'août, pour atteindre la zone de contrainte hydrique forte vers le 20 août.

Bilans hydriques calculés sur Mercurol - 2025



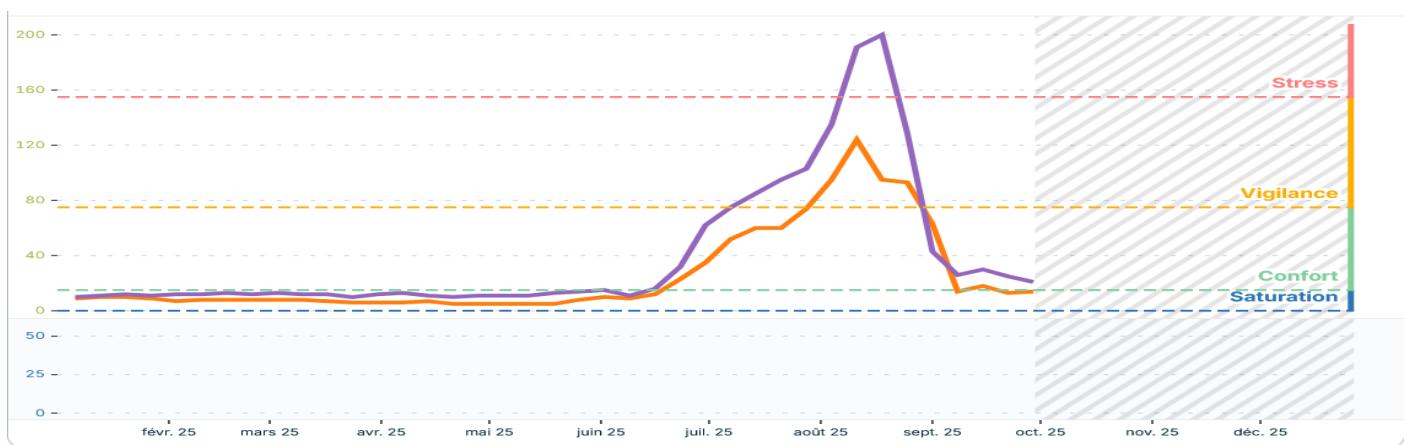
Lecture des sondes tensiométriques :



Evolution des mesures des sondes tensiométriques (réseau Cooptain) ci-dessus.

Pautus- Pont d'Isère (sol filtrant)

— 60 cm — 30 cm.



Evolution des mesures des sondes tensiométriques (réseau Cooptain) ci-dessus.

Mejeans- Mercurol(sol profond)

— 60 cm — 30 cm

L'évolution des mesures données par les sondes tensiométriques sur les deux parcelles présentées, (sol profond sur Larnage et sol superficiel sur Pont d'Isère) confirme bien la dynamique de l'eau, des deux types de sols de la région représentés sur les bilans hydriques.

Sur la parcelle de pont de l'Isère, sol à faible réserve en eau, les courbes ont commencé à marquer modérément la sécheresse dès la mi-juin. Les deux parcelles (RU faible et RU forte) n'avaient plus de disponibilité en eau respectivement à la mi-juillet et la mi-août.

2- Bilan sanitaire

I Black-Rot une problématique de plus en plus préoccupante

Attaque primaire conséquente sur la première quinzaine de mai à la suite des pluies de mi-avril

Cette année a été marquée par une contamination primaire de black rot importante avec une intensité et une précocité remarquable sur les secteurs à historique notamment sur le sud de l'appellation Crozes. Mais des parcelles sur secteur exempts de cette maladie historiquement, ont subi des attaques sur feuilles peu habituelles. Ces symptômes issus de contamination primaire repérée entre le 05 et le 15 mai se sont accompagnés de symptômes sur rameaux, voire sur la rafle des inflorescences pour les parcelles les plus touchées.

Ces attaques résultent des pluies de la seconde quinzaine d'avril avec des parcelles qui présentaient déjà des feuilles suffisamment développées pour être réceptives aux contaminations primaires.

Sur Crozes, les secteurs des Pautus sur Pont Isère, des Saviaux sur la Roche de Glun ou encore Colombier sur Beaumont Monteux faisant partie de ces secteurs à historique, sont une nouvelle fois les plus touchés.

Jusqu' à la mi-juin, la vigilance et les traitements spécifiques de ces parcelles ont permis de contenir globalement la progression de la maladie et de limiter les passages sur grappes.

Premiers repiquages importants à la suite des pluies de début juin autour du 20 juin.

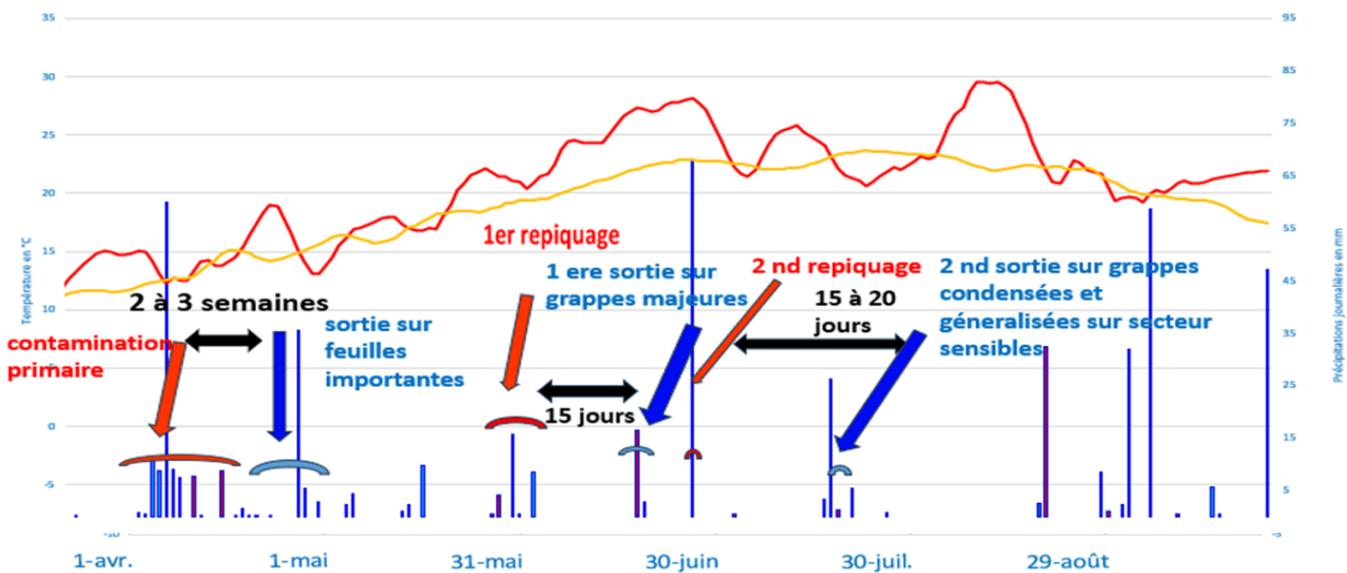
Des symptômes sur grappes faisant suite aux contaminations secondaires (et probablement encore primaires) issus des pluies du 04 et 07 juin, ont été observés autour du 20 juin, ce qui représente une quinzaine de jours d'incubation. Ces attaques sur grappes ont concerné majoritairement des parcelles avec des attaques antérieures de black rot et ayant de nombreuses tâches sur feuilles en cours de saison. Quelques symptômes sur grappes sont apparus de façon plus surprenante sur des parcelles, avec peu de symptômes sur feuilles jusqu' à présent sur ces mêmes secteurs.

Sortie importante et condensé sur les secteurs sensibles autour du 17 juillet

Toujours pour le secteur sud des Crozes, des nouveaux symptômes, issus d'une contamination faisant suite aux pluies du 30 juin sont apparus spontanément sur une plage de temps assez concentrée, du 16 au 18 juillet soit environ après 15- 20 jours d'incubation. Cette apparition soudaine et concentrée sur les secteurs à problème a eu un effet assez impressionnant.

Sur ces mêmes secteurs, cette nouvelle contamination a touché spontanément des grappes sur parfois des parcelles avec peu de symptômes jusqu'alors, une nouvelle fois.

Les pluies du 20 juillet souvent traitées avec précaution n'ont pas engendré de nouveau symptômes, la véraison arrivant rapidement.



Cycle du black rot en 2025 avec les références pluies Beaumont, réseau météo cooptain.

Bilan et premier élément à tirer de cette année

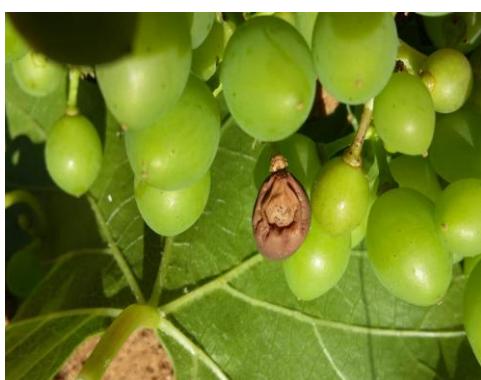
Les pluies de la mi-avril très abondantes peuvent expliquer les contaminations primaires explosives sur certaines parcelles, apparue début mai. Cette situation aurait pu engendrer des conséquences bien plus importantes si les pluies de mai juin avaient été aussi abondantes qu'en 2024.

Finalement la perte de récolte induite par ce champignon reste localisée et plutôt modérée encore cette année.

Néanmoins, le black rot doit être considéré comme une maladie prioritaire dans la lutte phytosanitaire sur ces secteurs, mais pourrait également le devenir sur l'ensemble du vignoble.

Ce sujet sera traité dans les zoom prochains mais dans les grandes lignes une lutte rigoureuse contre le black rot doit comprendre :

- la mise en place de la lutte prophylactique la plus adaptée sur ces parcelles de façon préventive.
- De traiter tôt les parcelles des secteurs sensibles dès les stades 2-3 feuilles, surtout si le mois d'avril est similaire à 2025, soit pluvieux et moyennement doux (le black rot ayant besoin de moins de chaleur que le mildiou pour initier des contaminations primaires)
- Dans les cas de parcelles avec des symptômes sur feuilles conséquentes, tout épisode pluvieux devra être traiter scrupuleusement pour limiter les repiquages sur grappes, l'ajout de biocontrôle étant alors conseillé.



Black rot sur grappes-avant véraison et après véraison

2 Mildiou, pression moyenne mais dans l'ensemble bien maîtrisé

Les premiers foyers primaires ont été trouvés le vendredi 2 mai ce qui est relativement tôt. Pour rappel en 2024, les premiers foyers ont été découverts à la mi-avril.

Suite à la pression exceptionnelle de 2024 et celle importante en 2023, le mildiou a été traité avec une très grande attention cette année, et a finalement posé assez peu de problèmes, malgré une pression assez constante sur la saison.

Dans l'ensemble le mildiou est parfaitement contenu jusqu' à la floraison et seules quelques rares parcelles présentent des attaques sur grappes. Ces rares situations à ce stade sont dues, soit à une défaillance dans le programme de traitement ou à un problème de qualité de pulvérisation.

Ensuite une sortie sur feuilles un peu plus régulière a été observée en juin, et a pu engendrer quelques repiquages sur grappes observée en juillet sur quelques parcelles de marsannes.



Rot gris



Rot brun



3 Oïdium, présence assez discrète cette année, inhibé par les fortes chaleurs d'août.

La protection a commencé cette année conjointement avec le premier traitement anti-mildiou entre la fin avril et le début mai. Dans l'ensemble, l'oïdium a été plutôt discret et les premiers symptômes sur feuilles sont apparus courant juin. Quelques symptômes sur grappes en juillet ont quand même pu être repérés mais avec une fréquence plus faible que ces dernières années. L'accélération de la véraison de la fin juillet et la canicule du mois d'août ont bien freiné son développement sur la fin de saison.

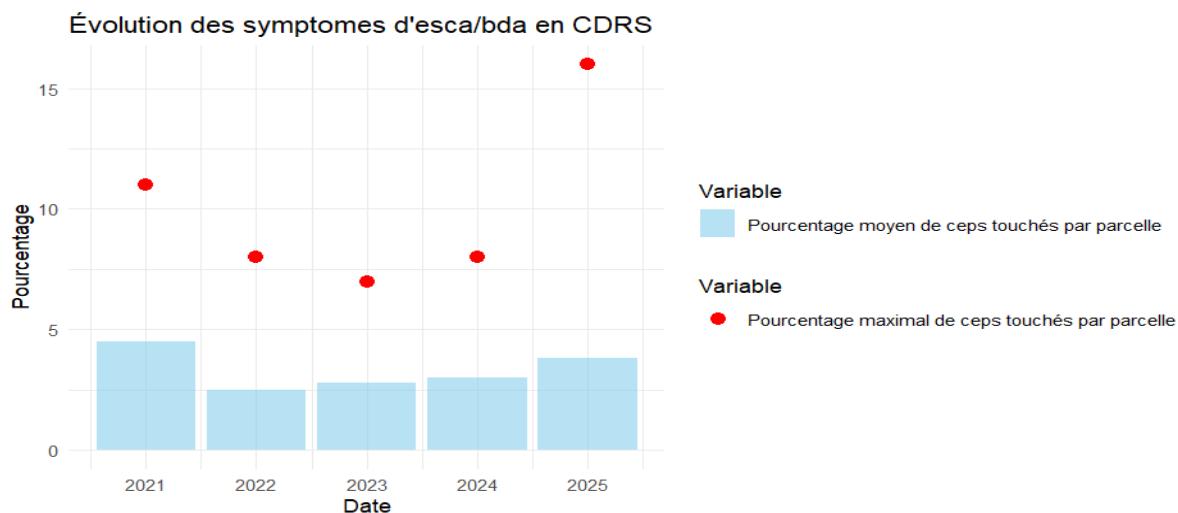
4 Maladies du Bois moins de symptômes cette année

Le nombre de parcelles touchées par l'ESCA/BDA est inférieur cette année au 4 derniers millésimes avec 16,7 % de parcelles présentant des symptômes, (référence observations parcelles bsv)

% parcelles 2021	40%
% parcelles 2022	42%
% parcelles 2023	66%
% parcelles 2024	32%
% parcelles 2025	16,70%

Sur les parcelles présentant des symptômes, le pourcentage de ceps touchés est de 3,8 % cette année, un chiffre qui est proche de ceux observés sur les derniers millésimes, 2021 étant l'année la plus élevée.

Les pourcentages maximums sont en revanche plus élevés que ceux des millésimes précédents (voir graphique ci-dessous). Il n'y a cependant pas de forte progression des maladies du bois sur ce millésime, malgré le climat pluvieux de l'année dernière favorable au développement de cette maladie.



5 Tordeuses pression maîtrisée encore cette année

Le vol de première génération commence de manière précoce du début avril et s'étale jusqu'à mi-mai. Le piégeage est faible sur cette génération cette année, le comptage des glomérules indique un nombre de parcelles dépassant le seuil de traitement très faible sur la rive droite, alors qu'une zone un peu plus importante est concernée sur le secteur de Saint Désirat.

Le vol de seconde génération a commencé mi-juin pour finir début juillet, et a été encore plus faible que le vol de première génération au niveau des captures.

Le vol de troisième génération a commencé fin-juillet avec une pression toujours faible, marquée par peu de ponte. Seules quelques parcelles ont nécessité un traitement en troisième génération.

Malgré tout, quelques perforations visibles au moment des vendanges étaient à l'origine de foyer de botrytis qui confirme la vigilance à maintenir sur ce ravageur.

- **Cryptoblabes**

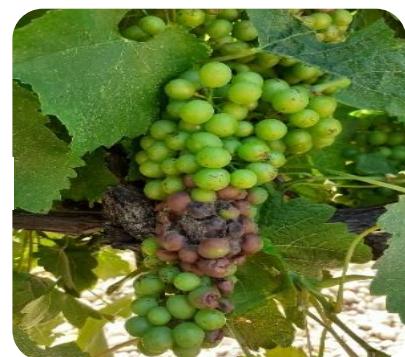
À la suite de la remontée et la colonisation depuis le pourtour méditerranéen vers le sud du département de ce vers de la grappe en 2023, des dégâts importants ont été constaté en 2024 sur ce secteur des côtes du Rhône Drômoise. Un réseau de pièges a été mis en place dans le secteur de Tain, Mauves et Saint Désirat depuis 2024 pour anticiper toutes problématique de cette tordeuse sur notre région. Aucun papillon n'a été piégé cette année.

Ce réseau sera reconduit en 2026.

6 Botrytis : année saine mais une fin de saison délicate sur certaines parcelles tardives.



Botrytis cinerea sur grappes



Seules quelques baies botrytisées avaient été repérées au cours de la saison avant la sécheresse du mois d'août. L'état sanitaire est resté sain sur tout le mois d'août sur l'ensemble des parcelles.

La plupart des parcelles ont ainsi pu garder un état sanitaire impeccable sur tout le mois de septembre, quand les vendanges nécessitaient d'attendre. Le botrytis s'est toutefois parfois développé rapidement autour du 15 septembre sur des parcelles humides et relativement chargées en secteurs sensibles.

Les vendanges arrivant alors à point sur ces parcelles.

6 Flavescence dorée évolution du foyer sur Sècheras

Jusqu'au millésime 2024 les Côtes du Rhône Septentrionales avaient été épargnées par la maladie, mais sur la commune de Sécheras des foyers de flavescence ont été détectés sur deux parcelles en 2024.

Un suivi de la population de la cicadelle vectrice de cette maladie a été réalisé en 2025 sur ces parcelles. De plus, les céps touchés ont été arrachés, et les deux traitements insecticides obligatoires ont été effectués sur ces parcelles suivant les recommandations de la FREDON. Des prélèvements ont été réalisés pour évaluer l'évolution de la maladie sur les parcelles alentours cette année. Les résultats seront disponibles en fin d'année.

Enfin, des campagnes de prospection ont été réalisées sur les communes de Vion, Arras et Ozon le 1er et le 2 octobre.

3- Bilan maturation

La canicule d'août a donc considérablement fait évoluer les degrés de ce millésime.

Le premier prélèvement de maturité du 12 août, indiquait une progression du millésime 2025 le situant en avance par rapport à 2023 et 2024 avec des parcelles précoces déjà à des degrés très élevés.

Le phénomène de concentration important sous l'effet de la canicule d'août a engendré un volume des baies très souvent faible. A la mi-août les prévisions laissaient présager une récolte plutôt faible en quantité.

A cette même période, certaines parcelles précoces arrivant déjà à des degrés élevés avec un niveau de concentration extrême, ont dû être vendangées soit avant, soit juste après le 15 août. Certains blancs également ont été rentrés rapidement dans le but de garder un peu de volume avec un équilibre Tavp/acidité encore correct.

Pour la majorité du vignoble l'attente des pluies était justifiée pour reprendre un peu de volume et pour affiner la maturité phénolique, pas encore prête sur une majorité de parcelles. Le niveau des acidités étant encore préservé à la mi-août.

Si ce premier épisode de pluie du 19 août mettait fin à la canicule, sa variabilité en fonction de la localisation ne permettait pas d'augmenter le volume des baies de façon aussi importante qu'espérée notamment sur les secteurs ayant reçu à peine plus de 10 mm. Ce premier épisode pluvieux engendrait un gain en volume de 15 % dans le meilleur des cas, certaines vignes bloquées avaient déjà du mal à reprendre du volume.

Sur l'ensemble du vignoble, ces pluies ont cependant été très bénéfiques sur le feuillage et les vignes ont rapidement montré un aspect plus verdoant synonyme d'une bonne reprise de la maturité, sous des conditions de températures plus favorables.

Après quelques mm le 27 août, les pluies du 30 août, beaucoup plus conséquentes arrivaient un peu tardivement. Si bon nombre de parcelles arrivaient encore à gagner en poids des baies d'autres en fin du cycle de maturation profitaient modérément en termes de volume de vendange gagnée.

La maturité phénolique des syrahs a continué à s'affiner sur la première quinzaine de septembre et la maturité aromatique évoluait sur des arômes variétaux plus complexes et nuancés.

L'acidité restait très régulièrement à des valeurs supérieures aux derniers millésimes malgré une baisse constante de l'acide malique sur la période de maturation.

La majorité des vendanges se sont finalement étalées du 15 août au 15 septembre et si l'état sanitaire était très bon cette année, quelques parcelles à partir de cette date sur zone sensibles, commençaient à être menacées par la pourriture grise.

La qualité de ce millésime peut déjà être qualifié d'excellent sur toutes les appellations des Côtes du Rhône Nord.

Ce millésime doit servir de marqueur pour rappeler la nécessité d'appréhender au mieux les préjudices des canicules par la mise en place de toutes les techniques et mode de culture à la disposition des viticulteurs.

Cuivre réhomologation

Changements à prendre en compte mais des solutions persistent encore.

- **Des retraits et des renouvellements en attente**

Le 15 juillet 2025, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a rendu ses décisions au sujet d'une série de fongicides cupriques dont les fabricants demandaient le renouvellement de l'autorisation de mise en marché (AMM).

Sur 22 spécialités autorisées jusqu'alors en vigne, l'agence en a supprimé 20 (voir ci-dessous). Toutes les poudres passent à la trappe, mais aussi des produits comme Kocide 2000 (granulés dispersibles) ou Kocide Flow (suspension concentrée). Motif le plus fréquemment invoqué par l'agence : « les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs ».

D'autres spécialités cupriques ont leur dossier de renouvellement de l'AMM en cours avec l'Italie comme état membre rapporteur. La date de leur réévaluation n'est pas connue : l'ANSES n'a aucune visibilité sur le calendrier italien et donc aucune non plus sur la suite côté français. On trouve dans ce lot-là notamment le Nordox, la BB RSR, Yucca. Ainsi, **pour la campagne 2026 au moins**, les vignerons disposeront encore de nombreux produits cupriques – **17 selon les calculs de l'IFV** – utilisables dans des conditions inchangées.

- **Quelles restrictions pour les 2 spécialités renouvelées en France ?**

Les 2 spécialités renouvelées – Champ Flo Ampli et Héliocuivre – se voient frappées d'une série de nouvelles restrictions d'utilisation :

- Dose homologuée réduite à, respectivement, 468 et 400 g/ha de Cu métal,
→ Des doses d'application en général suffisantes pour une gestion efficace sur l'arc méditerranéen.
Rappel, en saison, en période de floraison et pour une pression normale à forte, nous conseillons 300-400 g/ha de Cu métal par application.
- Nombre maximal d'applications, respectivement : 3 et 10,
- Dose d'emploi limitée à **4 kg/ha/an** (exclusion du lissage – mention Spe1 –),
→ Dans la région et plus largement dans le sud-est, cette limite est compatible avec une protection mildiou correcte, dans la majorité des années,
- Intervalle minimum de **7 jours** entre deux traitements de la même spécialité,
→ Une contrainte qui impliquera d'avoir plusieurs spécialités cupriques en stock,
- **DSPPR de 10 m incompressible**, interdisant l'emploi de ces produits à moins de 10 m des habitations, y compris avec des pulvérisateurs réduisant la dérive,
- **ZNT eau de 20 m** pour Champ Flo Ampli et de **50 m** pour Héliocuivre,
- **DVP** (Dispositif Végétalisé Permanent) de **20 m**,
- Une **interdiction** d'emploi en **période de floraison de la vigne**
-

Récapitulatif :

Pour la gestion de la protection du mildiou, notamment en Agriculture Biologique mais aussi en conventionnel, il sera important de prendre ces éléments en compte :

1. Tant qu'encore possible, utiliser les spécialités commerciales non concernées par ces changements (ZNT, DSPPR, DVP, Floraison),
2. Avoir plusieurs spécialités cupriques en stock pour pouvoir alterner,
3. Pour les spécialités avec mention Spe1 (exclusion du lissage), raisonner les doses d'emploi pour ne pas dépasser les 4 kg/ha/an

Webinaire ifv/itab - actualités sur le cuivre en France et en Europe

 **mercredi 08 octobre 2025**  **15h30 a 17h30** nous invitons toutes les personnes intéressées ou concernées par le sujet du cuivre à participer à ce webinaire : viticulteur, technicien / conseiller, chercheur / ita, administration, journaliste, étudiant ...

CLIQUEZ SUR [CE LIEN](#) POUR VOUS INSCRIRE

- Liste des spécialités commerciales retirées :

Date limite de vente : 15/01/2026

Date limite d'utilisation : 15/01/2027

Spécialités commerciale	NºAMM	Type de cuivre	Formulation
Blue Shield Hibio	2090133	Hydroxyde de	Granulés dispersibles
Copernico HiBio WG, Hydro super 25 WG, Mexiram HiBio WG	2090134	Hydroxyde de	Granulés dispersibles
Copren Hi bio WG	2090135	Hydroxyde de	Granulés dispersibles
Funguran OH, Scaldis OH	9000277	Hydroxyde de	Poudre mouillable
Kocide 2000, Kocide 35 DF	9700401	Hydroxyde de	Granulés dispersibles
Kocide Opti	2090170	Hydroxyde de	Granulés dispersibles
Kocide Flow	9800304	Hydroxyde de	Liquide
BB Macclesfield 80	7500716	Sulfate de cuivre	Poudre mouillable
Bordo 20 Micro, Cuprussul	2090137	Sulfate de cuivre	Granulés dispersibles
Cuperval	7800305	Sulfate de cuivre	Poudre mouillable
Bouillie bordelaise NC 20K	2010509	Hydroxyde de	Poudre mouillable
Cuivristal	2180657	Hydroxyde de	Granulés dispersibles
Cuprozin 35 WP	2180889	Oxychlorure de	Poudre mouillable
Limpic 124 SC/ Sulfopec cuivre 124SC	2180671	Sulfate de cuivre	Liquide
Ourok SC	2180679	Oxychlorure de	Liquide
Cuprafor micro	9400346	Oxychlorure de	Poudre mouillable

Formation Changement climatique

Un questionnaire en ligne est disponible dans le but de préparer au mieux la formation au changement climatique.

Répondre au sondage ici

Merci d'avance pour votre participation !